

Règlement spécifique lié à l'utilisation des classes numériques

Les classes numériques de l'ARPAC mettent à disposition des élèves un ensemble d'ordinateurs destinés exclusivement aux activités pédagogiques. Leur utilisation implique le respect strict des règles ci-dessous afin de garantir un environnement de travail sécurisé, efficace et respectueux.

Accès et utilisation

- Les classes numériques sont accessibles uniquement dans le cadre des cours, des activités pédagogiques encadrées ou sur autorisation d'un membre du personnel.
- L'élève utilise l'ordinateur qui lui est attribué et ne change de poste qu'avec l'accord de l'enseignant.
- L'accès aux ordinateurs est réservé aux élèves ayant reçu les consignes d'utilisation et s'engageant à respecter le présent règlement.

Usage pédagogique obligatoire

- Les ordinateurs sont destinés **exclusivement** au travail scolaire : recherches, exercices, productions, activités encadrées.
- Toute utilisation non pédagogique (jeux, réseaux sociaux, messagerie privée, streaming, etc.) est strictement interdite.
- Les plateformes officielles de l'école, notamment Office 365 Education & **École en Ligne**, constituent les seuls outils numériques validés pour les échanges scolaires.

Respect du matériel

Chaque élève s'engage à :

- manipuler l'ordinateur, la souris, le clavier et le casque avec soin ;
- ne rien débrancher, déplacer ou modifier sans autorisation ;
- signaler immédiatement tout dysfonctionnement ou anomalie à l'enseignant ;
- laisser son poste propre et rangé en fin d'activité.

Toute dégradation volontaire ou négligence grave entraînera des sanctions disciplinaires et, le cas échéant, une facturation.

Sécurité informatique

Il est strictement interdit de :

- modifier les paramètres des ordinateurs ;
- installer, télécharger ou exécuter des logiciels non autorisés ;
- connecter des clés USB ou appareils personnels sans accord préalable ;
- contourner les protections, filtres ou restrictions mises en place ;
- accéder à des contenus inappropriés, illégaux ou contraires aux valeurs de l'école.

L'élève utilise son **identifiant personnel** lorsque cela est requis et veille à se déconnecter en fin de séance.

Respect de la législation

L'élève s'engage à respecter :

- le **RGPD**, notamment le droit à l'image et la protection des données ;
- la propriété intellectuelle (pas de copie illégale, pas de plagiat) ;
- les règles de bonne conduite numérique (pas de propos offensants, discriminatoires, violents ou diffamatoires).

Toute infraction peut entraîner une sanction disciplinaire.

Comportement en classe numérique

- Le calme et la concentration sont de mise.
- Les déplacements se font dans le respect du matériel et des autres élèves, avec l'accord de l'enseignant

- Il n'est pas autorisé de manger et/ou boire dans la salle informatique.
- Les consignes de l'enseignant doivent être suivies immédiatement.
- Les élèves ne peuvent utiliser un ordinateur qu'avec l'autorisation explicite du professeur.

Sanctions

En cas de non-respect du règlement, l'établissement peut appliquer :

- un rappel à l'ordre ;
- une exclusion temporaire ou définitive des classes numériques ;
- des sanctions disciplinaires prévues par le ROI ;
- une facturation en cas de dégradation du matériel.